

PUBLICATION LE 07 juillet 2022

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :

BOAMP

JOUÉ

AVIS

AVIS DE PUBLICITE

**MAIRIE DE SANNOIS**

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

Place du Général Leclerc

BP 60088 - 95111 SANNOIS

SIRET 21950582300019



L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 12 mois

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

<b>Objet</b>	<b>FOURNITURE DE VÉGÉTAUX, DE DÉCORATIONS DE NOËL, DE PRODUITS ET PETITS MATÉRIELS HORTICOLES</b>		
<b>Référence</b>	2022-ESP-0008		
<b>Type de marché</b>	Fournitures		
<b>Mode</b>	Procédure ouverte		
<b>Code NUTS</b>	FR108		
<b>Lieu principal de livraison</b>	Les lieux de livraison et d'exécution seront indiqués sur les bons de commande. 95110 Sannois		
<b>Description</b>	L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. L'accord-cadre concerne la fourniture de végétaux, de décorations de Noël, de produits et petits matériels horticoles pour les espaces verts, la vigne et le cimetière de la Ville de Sannois.		
<b>Code CPV principal</b>	<b>03400000</b> - Produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui		
<b>Forme</b>	Division en lots : Oui Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots		

<b>Lots</b>	<b>Libellé</b>	<b>Estimé € HT</b>	<b>CPV</b>
N° 01	Fourniture d'arbres et d'arbustes Description : Fourniture d'arbres et d'arbustes Durée du marché : 12 mois. Acceptation des variantes : Non Options : Non	112 000	<b>03451300</b>

	<p>Reconductions : Oui</p> <p>L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.</p> <p>La reconduction est tacite si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de l'accord-cadre.</p>		
N° 02	<p>Fourniture de vivaces et graminées</p> <p>Description : Fourniture de vivaces et graminées</p> <p>Durée du marché : 12 mois.</p> <p>Acceptation des variantes : Non</p> <p>Options : Non</p> <p>Reconductions : Oui</p> <p>L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.</p> <p>La reconduction est tacite si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de l'accord-cadre.</p>	160 000	<b>03441000</b>
N° 03	<p>Fourniture de bulbes et plantations mécanisées</p> <p>Description : Fourniture de bulbes et plantations mécanisées</p> <p>Durée du marché : 12 mois.</p> <p>Acceptation des variantes : Non</p> <p>Options : Non</p> <p>Reconductions : Oui</p> <p>L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.</p> <p>La reconduction est tacite si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de l'accord-cadre.</p>	60 000	<b>03121100</b>
N° 04	<p>Fourniture de plantes annuelles et bisannuelles et de chrysanthèmes</p> <p>Description : Fourniture de plantes annuelles et bisannuelles et de chrysanthèmes</p> <p>Durée du marché : 12 mois.</p> <p>Acceptation des variantes : Non</p> <p>Options : Non</p> <p>Reconductions : Oui</p> <p>L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.</p> <p>La reconduction est tacite si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de l'accord-cadre.</p>	60 000	<b>03451100</b>

N° 05	Fourniture de sapins et de décorations de Noël Description : Fourniture de sapins et de décorations de Noël Durée du marché : 12 mois. Acceptation des variantes : Non Options : Non Reconductions : Oui L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois. La reconduction est tacite si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de l'accord-cadre.	100 000	<b>39298910</b>
N° 06	Fourniture de produits horticoles Description : Fourniture de produits horticoles Durée du marché : 12 mois. Acceptation des variantes : Non Options : Non Reconductions : Oui L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois. La reconduction est tacite si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de l'accord-cadre.	100 000	<b>03121000</b>
N° 07	Fourniture de petits matériels horticoles Description : Fourniture de petits matériels horticoles Durée du marché : 12 mois. Acceptation des variantes : Non Options : Non Reconductions : Oui L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois. La reconduction est tacite si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de l'accord-cadre.	40 000	<b>16160000</b>

#### Conditions relatives au contrat

##### **Autres conditions**

Conditions particulières d'exécution :

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.

Aucune clause de garantie financière prévue.

Aucune avance prévue.

Les prix sont révisibles.

Le paiement des prestations se fera dans le respect du délai global de paiement applicable à l'acheteur.

##### **Conditions de participation**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**

:

**Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

DC 1

DC 2

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

**Capacité économique et financière :**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

**Référence professionnelle et capacité technique :**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

**Marché réservé : Non****Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

**Offres**Remise des offres le **09/09/22 à 12h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : **4 mois** , à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres :

Date : le 09/09/22 à 13h00

Lieu : Sannois

**Dépôt**

- **Déposer un Pli dématérialisé**

**Renseignements complémentaires**

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois.

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat.

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre.

Marché périodique : Oui

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

### Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

2-4 bd de l'Hautil

BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex

Tél : 01 30 17 34 00 - Fax : 01 30 17 34 59

**greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr**

Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

2-4 bd de l'Hautil

BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex

Tél : 01 30 17 34 00 - Fax : 01 30 17 34 59

**greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Envoi le 07/07/22 à la publication